



DOSSIER D'INSCRIPTION  
SEPTEMBRE 2017-2018

Merci d'avoir choisi l'école Grandir et être soi pour votre enfant.

Dés que vous nous aurez transmis par courrier ou à l'école ce dossier complété ainsi que toutes les pièces demandées, votre enfant sera inscrit.

Nous vous rappelons que les plus jeunes doivent être autonomes (propre, etc.,...) au moment de l'inscription.

Les repas sont aux frais de la famille et préparés par leur soin, si possible dans une boîte à repas (ou lunch box) adaptée et marquée au nom de l'élève.

Documents à remplir et à signer	Documents à fournir
- Coordonnées	Certificat d'assurance responsabilité civile
- Fiche sanitaire	Dernier avis d'imposition <b>des deux parents</b>
- Droit à l'image	Chèque de frais de gestion 150€
- Frais de scolarité	Chèque d'adhésion à l'association 150€
- Règlement intérieur	Chèques des frais de scolarité
- Charte d'engagement	Chèques des activités et ateliers extra-scolaires





Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine, marqué au nom de l'enfant et avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris à l'école sans l'ordonnance datée et signée d'un médecin et en dehors d'une concertation avec l'équipe pédagogique.

L'enfant a-t-il des allergies alimentaires ou médicamenteuses ? Oui : Non

Si oui lesquelles ?

Nous vous remercions de préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler)



#### FICHE SANITAIRE (SUITE)

L'enfant a-t-il des difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, rééducation, hospitalisation, opération...)?

Oui Non

Si oui, nous vous remercions de nous indiquer la ou lesquelles en précisant les dates et les précautions à prendre :

Nous vous remercions de nous préciser si votre enfant porte des lentilles, des lunettes, des prothèses dentaires, auditives...en précisant les précautions à prendre :

Je soussigné-e  
Je soussigné-e  
Certifions l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus

responsable légal-e,  
responsable légal-e,

Nous acceptons qu'en cas d'urgence, les responsables de l'école prennent toutes les décisions qui s'imposent.

Date : A :

Le :

Signatures des représentants légaux



Droit à l'image

#### Autorisation de publication

L'article 9 du code civil dispose que « chacun a droit au respect de sa vie privée ». Le droit à l'image est protégé dans ce cadre. C'est pourquoi, une autorisation écrite est obligatoire.

J'autorise L'établissement Grandir et être Soi à photographier ou à filmer mon enfant  
Et moi-même

Lors des évènements organisés dans le cadre

Des activités de l'association et à utiliser ces images sur ses différents supports de communication (journal, plaquette, web radio, web TV, site Internet...)

Cette autorisation s'applique également à l'utilisation de notre image par tous les médias extérieurs à l'école dans le cadre d'articles et de sujet sur notre école.

La présente autorisation est délivrée à titre gratuit par les parents dans le but de promouvoir notre école, ses pédagogies, sa philosophie et l'éducation démocratique, bienveillante et positive.

Je n'autorise pas l'établissement Grandir et être Soi à photographier ou à filmer mon enfant.

Date :

Signature (s) du ou des représentants légaux



## Frais de scolarité

### Conditions de paiement et d'annulation

**Engagement financier** : une inscription implique un engagement financier ferme sur l'ensemble de l'année scolaire, même si la famille souhaite ou est contrainte de se désengager du projet en cours d'année. En cas de force majeure, une discussion est engagée. Les représentants légaux sont solidairement et indivisiblement tenus aux obligations de paiement (**même si séparés ou divorcés**). Cet engagement est valable dès le premier jour de présence de l'enfant dans les locaux de l'école.

Les frais par enfants sont composés de :

**Frais de scolarité annuels**, calculés en **fonction des revenus des 2 parents** et du nombre d'enfants qu'ils ont en commun. Référez-vous à notre grille tarifaire et à son mode de calcul en annexe et à l'échéancier ci après.

150 € d'adhésion annuelle à l'association « Grandir et être Soi »

150€ de frais de gestion non remboursables si l'enfant s'en va. 100€ pour le second enfant et 50€ pour le troisième.

150€ matériels pédagogiques par enfant.

### **Echéancier des frais de scolarité (quatre possibilités de paiement)**

- En une fois, au moment de l'inscription
- En quatre fois (4 chèques seront donnés à l'inscription)
- Mensuellement, encaissé le 5 du mois sur 12 mois (les 12 chèques seront donnés en une fois à l'inscription).
- Par virement mensuel au plus tard le 05 du mois

Si l'enfant est inscrit en cours d'année, les frais de scolarité seront réduits au prorata du temps restant sur l'année scolaire.

En cas de radiation de l'enfant en cours d'année sur décision du Conseil d'école, l'engagement est rompu et nous procédons à une régularisation des frais de scolarité au prorata du temps que l'enfant aura passé à l'école.

En cas de retard de paiement, une lettre RAR vous sera envoyée à vos frais après 15 jours de retard.

Au bout d'un retard de plus de 30 jours, l'école se réserve le droit de radier l'enfant et d'engager des procédures de recouvrement pour les sommes dues. Les frais de recouvrement (lettres recommandées, frais de signification, frais judiciaires) seront facturés aux représentants légaux.

#### Engagement de paiement

Je souhaite payer :

En une seule fois, je fais un chèque de .....€

Au trimestre, je fais 4 chèques de.....€

Chaque mois, je fais 12 chèques de .....€

Par virement tous les 05 du mois

Je remets ces chèques dans ce dossier d'inscription

Je soussigné

Inscrivant l'enfant,

connaissance des conditions de paiement et d'annulation

reconnais avoir bien pris

#### Adhésion à l'association

La cotisation est de 150€ pour un enfant et les enfants d'une même fratrie. Elle n'est pas obligatoire pour les parents. Nous faisons confiance aux familles qui en ont les moyens pour apporter une contribution additionnelle afin de créer une école plus prospère pour tous.

Je cotise 150€ X personne(s) pour l'année 2017

Je souhaite ajouter une cotisation de soutien de .....€ pour l'année scolaire 2017- 2018 (facultatif)

Date :

Signature(s) du- des représentants légaux

Joindre la copie de **l'assurance scolaire individuelle impérativement souscrite par les familles pour la rentrée**



Annexes

Tableaux des frais de scolarité et du mode de calcul

Charte de l'établissement « Grandir et être Soi »

Règlement intérieur





### Tableaux des frais de scolarité et du mode de calcul

Coût de la scolarité de votre enfant ?

Nous voulons une école démocratique où chacun paie en fonction de ses revenus et ressources. C'est donc le quotient familial qui s'applique.

Pour calculer votre QF, c'est facile, vous prenez le montant qui est inscrit sur votre feuille d'imposition, vous le diviser par 12 et vous diviser le résultat par le nombre de part du foyer.

1 adulte= 1 part  
Enfant 1= ½ part  
Enfant 2= ½ part  
Enfant 3= 1 part

L'inscription de votre enfant sera de façon très distincte en 2 fois

Vous inscrirez votre enfant à l'école qui se tiendra le matin de 8H à 12H59.

Vous inscrirez votre enfant aux activités extra scolaires et aux ateliers qui se tiendront l'après midi de 13H à 16H30.

Dans le premier cas, vous aurez une facture avec des frais de scolarités.

Dans le deuxième cas, vous aurez une facture avec des frais d'activités extra scolaires dans la limite des 50% du coût total.

**Cette double inscription est importante.**

Dans le deuxième cas, les frais seront versés à un fond de dotation qui ouvre droit à une réduction fiscale de 66% dans la limite de 20% du montant de vos impôts.

Pour le calcul de votre QF, rien de plus simple !

Vous prenez vos ressources imposables que vous divisez par 12 et ensuite par le nombre de parts.

Tranche	De 3 à 6 ans/ mois	De 6 à 9 ans /mois	De 10 à 16 ans/mois	17 ans à 20 ans/mois
Tranche 1 Coefficient inférieur à 750	290€/ mois	330€/mois	400€ /mois	450€/mois
Tranche 2 De 750 à 900	330€/mois	360€/mois	430€/mois	480
Tranche 3 De 901 à 1200	360€/mois	400€/mois	460€/mois	520€/mois
Tranche 4 1201 à 1600	400€/mois	440€/mois	500€/mois	560€/mois
Tranche 5 + 1600	480€/mois	500€/mois	560	600
Présence de 2 jours par semaine	190€/mois	230€/mois	300	500€/mois



### Charte de l'école

Chaque famille inscrivant ses enfants dans l'école « Grandir et être soi » s'engage à respecter et à soutenir son approche éducative, la pluralité des méthodes pédagogiques et les ateliers et activités pratiques. Il est essentiel pour chaque famille de comprendre concrètement ce modèle avant de s'engager.

L'ouverture aux savoirs sous forme d'ateliers et de pédagogies alternatives plurielles (la gestion mentale, les outils Montessori, Freinet, les intelligences multiples, Régio Emilia...) qui répondent au plus près au développement cognitif de l'enfant, le développement des apprentissages autonomes, informels et l'expérimentation par le jeu et le faire faire, le développement des habiletés sociales et l'expérimentation démocratique, le développement de l'être et l'accueil des émotions et l'éco citoyenneté et un lien fort avec la nature constituent les piliers de notre approche éducative.

Nous attendons des familles qu'elles soutiennent l'école dans cette démarche et participent à faire prospérer cette démarche et notre philosophie.

Nous travaillons en premier lieu pour servir de modèle aux enfants sur ce qui forme la base d'une société saine, composée de personnes capables de résoudre leurs différends pacifiquement et en particulier en tant qu'adulte responsable, il est important que nous nous engageons à faire de notre mieux pour travailler en ce sens.

En validant l'inscription de votre enfant, vous acceptez:

Dans sa philosophie et son organisation

- Une école laïque, apolitique et socialement solidaire
- Chacun paie en fonction de ses ressources
- Une épargne solidaire mensuelle
- Une école inclusive ouverte à la différence
- 

Dans l'accompagnement de nos enfants

- Une progression pédagogique qui tient compte du rythme d'apprentissage de l'enfant de sa façon d'apprendre
- Une démarche qui réunit approche individuelle et collective dans un esprit de coopération
- L'absence de note et d'évaluation traditionnelles
- Des objectifs d'éducation librement élaborés par l'enfant
- Une démarche qui repose sur l'autocorrection et l'auto évaluation capitalisées au sein de chaque GPS de compétences propres à chaque enfant
- Un passage d'examen qui se construit avec l'élève et son désir d'engagement

## LES DIPLOMES

Il relève de la responsabilité de chaque enfant de décider de s'engager dans le parcours éducatif de son choix, diplômant ou non. Nous aiderons les enfants à se préparer au brevet ou au bac s'ils agissent par motivation intrinsèque et s'engagent personnellement dans cette voie. Le diplôme est une option parmi d'autres, et pour ceux qui optent pour un autre parcours, nous serons à leur disposition pour les aider à atteindre leurs objectifs personnels, quels qu'ils soient. Le GPS de compétences, les ateliers animés par des entrepreneurs et les stages en entreprises permettront de valoriser toutes les expériences et savoirs, savoirs faire et savoirs être que l'enfant a développés au cours de son parcours et de disposer d'un livret validé par des professionnels et qui aura un sens auprès de potentiels recruteurs avec des références mobilisables.

Le fonctionnement démocratique

Les décisions concernant le collectif se font par un système de démocratie directe et de commissions représentatives.

### - Le conseil d'école

Le conseil d'école (CE) réunit l'ensemble des membres actifs. C'est un organe de décision dont la vocation est de prendre toutes les décisions concernant le fonctionnement de l'école.

Tous les membres du Conseil d'École (enfants et équipe accompagnants) sont soumis à des règles et des obligations établies par le vote à la majorité absolue. Leur participation au Conseil d'École n'est pas obligatoire (il s'agit d'un système de suffrage et non de participation universelle). Ils ont pour obligation d'accepter les décisions prises par le CE.

Sont membres actifs les membres adhérents ou membres d'honneur spécialement agréés par le conseil d'école. Il s'agit uniquement des l'enfant et du personnel, c'est-à-dire les personnes vivant l'école au quotidien. Le conseil d'école réunit l'ensemble des membres actifs.

### - Le conseil de médiation

Le conseil de médiation (CM) est composé d'une sélection multi âges de membres selon un système de rotation. Le Conseil d'École effectue son travail en toute transparence. Il est chargé d'entendre chaque partie concernée par un conflit, un manquement au règlement, une requête, etc, et d'administrer des sanctions à la mesure des transgressions commises. La sanction peut être un simple rappel de la règle. Selon la gravité des faits, cela peut aller jusqu'à une suspension temporaire. Au bout de plusieurs suspensions, cela peut aller d'un simple rappel à une exclusion définitive. Les décisions de suspensions et exclusions sont prises très au sérieux et font l'objet d'un débat impliquant tous les membres de l'école.

L'atmosphère de liberté, respect, gestion de conflits et de confiance, qui est au coeur de la culture de l'école, est un objet de grande vigilance, et nous attendons de chaque membre qu'il/elle assume sa part de responsabilité pour protéger cette atmosphère, notamment par sa participation au conseil de médiation et ses procédures formelles de traitement des transgressions du règlement. Chaque membre aura l'obligation de respecter le règlement intérieur.

#### Engagement Financier

Une inscription implique un engagement financier ferme sur l'ensemble de l'année scolaire, même si la famille souhaite (ou est contrainte de) se désengager du projet en cours d'année. En cas de force majeure, une discussion pourra être engagée.



#### Règlement Intérieur

Grandir et être Soi est une association créée afin d'assurer la formation, l'accompagnement et l'éducation des jeunes et des adultes, la création et la gestion d'établissements scolaires (de la maternelle au lycée), d'organismes de formation, ainsi que tous centres ou locaux poursuivant les mêmes buts pour constituer un réseau et des espaces collaboratifs.

L'association met en avant des pédagogies actives et coopératives et un accompagnement personnalisé avec les enfants et/ou les adultes. L'association se veut solidaire. Le but est l'épanouissement de l'enfant, de l'adulte et du parent pour lui permettre de se découvrir, d'explorer ses talents, sans aucune compétition et dans le cadre d'un partage de pratiques et des savoirs.

L'association se veut inclusive et accueillera des enfants en situation de handicap et/ou en fragilité sociale (dont les parents sont aux minima sociaux) et elle ouvrira ses ateliers aux enfants extérieurs à l'association.

L'association ne poursuit aucun but lucratif, religieux ni politique.

Elle se positionne en faveur de la défense des droits des enfants et contre les violences physiques, éducatives, morales qui peuvent leur être faites.

Chaque membre est lié à l'association par son adhésion.

Le Conseil Pédagogique rédige le présent règlement intérieur. Il a pour but de déterminer les modalités de fonctionnement de l'établissement dans le cadre des statuts.

Tous les usagers de l'établissement sont soumis au règlement intérieur qu'ils ont lu et signé au moment de leur adhésion.

Tout manquement au règlement intérieur fait l'objet d'un examen par le bureau.

Par l'inscription de leur enfant, les parents s'engagent à participer à un atelier de 4 à 5 séances de parentalité positive et d'éducation bienveillante.



## **Chapitre 1** **Inscription- Admission**

### A. Inscription

L'inscription est considérée comme définitive lorsque le dossier complet est reçu par l'association. Les parents reçoivent en retour une confirmation d'inscription ainsi qu'un reçu pour les frais engagés et un cerfa.

### B Admission

Sont admis par ordre de priorité :

- les élèves déjà inscrits l'année précédente

- les fratries, dans la mesure des places disponibles et en fonction de la date d'inscription
- toutes autres inscriptions par ordre chronologique et réception des dossiers complets

Grandir et être soi se réserve le droit d'exclure un enfant qui met en danger la vie de classe et les autres enfants. Dans ce cas, le conseil pédagogique avec un représentant des parents réunit pour prendre la décision.

## **Chapitre 2**

### **Horaires et Repas**

L'accueil des enfants se fait de 8H30 à 17H

La classe se déroule de 8h45 à 12H15 et de 13h30 à 16H30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les arrivées des enfants peuvent être souples jusqu'à 9H30. Au-delà, cela reste exceptionnel afin de permettre une régularité équilibrante pour l'enfant dans les activités et les ateliers.

Les retards réguliers feront l'objet d'une discussion entre les parents et les facilitateurs pour trouver ensemble la solution de réajustement nécessaire.

Pendant les plages horaires de la classe, nul n'est censé pénétrer dans l'enceinte de l'école sans y avoir été autorisé par l'équipe éducative et la responsable pédagogique.

Les vacances scolaire sont alignées sur le calendrier de la zone A englobant l'académie de Bordeaux.



Les repas sont fournis par les familles dans des lunches box. Les repas sont des moments de convivialité entre les enfants et un moment d'apprentissage et d'autonomie. Les parents qui le peuvent sont sollicités pour participer à ce temps.

## **Chapitre 3**

### **Vie scolaire**

#### **A. Transports**

La responsabilité de l'école se limite à l'enceinte des locaux scolaires et aux horaires de classe.

Cependant, dans le cas où des activités sont organisées par l'école à l'extérieur, sur le temps scolaire, la responsabilité de celle-ci est engagée. Les minis bus de l'association ALEMA ainsi que les transports en communs seront privilégiés.

L'association n'est pas responsable du transport des enfants lors des trajets domicile/école et école/domicile sauf si un ramassage peut être mis en place avec un minimum de 6 enfants (un mini bus pouvant accueillir 9 enfants).

## B. Réunions

Une réunion d'accueil est organisée dans les jours qui précèdent la rentrée scolaire pour échanger avec les facilitateurs, les responsables d'activités et d'ateliers extra scolaires, visiter les lieux.

Les facilitateurs et la responsable pédagogique organisent des réunions avec les parents  
Au moins tous les 2 mois.

## C. Fonctionnement intérieur

L'ensemble des locaux scolaires est confié aux facilitateurs pendant les plages de l'école.  
Les consignes de sécurité sont affichées.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet dans l'enceinte de l'école.

Les parents munissent leur enfant d'un repas chaque jour s'ils ne viennent pas le chercher pour manger. L'eau consommée est celle du robinet.

Le sac et les vêtements sont marqués au nom de l'enfant. Pour les enfants de maternelle, il est demandé de prévoir une tenue de rechange marquée à son nom.



## D. Pédagogie

L'équipe des facilitateurs et la responsable pédagogique garantissent un enseignement permettant d'acquérir le socle commun de compétences, de connaissances, de culture de l'éducation nationale.

Un bilan régulier est fait à travers le GPS de compétences, propre à chaque enfant, qui est à disposition des parents, des inspecteurs de l'éducation nationale.



La responsable pédagogique est garante du bon déroulement des séances et des ateliers.

#### E. Assurance

L'école souscrit une assurance « responsabilité civile et multirisques » qui couvre les enfants et les locaux en sus de **l'assurance scolaire individuelle impérativement souscrite par les familles pour la rentrée.**

### Chapitre 4 Maladies- Absences- Départ

#### A. Maladies

En cas de fièvre ou de malaise d'un enfant à l'école, les facilitateurs préviennent les parents qui doivent assurer une prise en charge de leur enfant le plus rapidement possible.

Les allergies éventuelles doivent être signalées.

En cas d'accident, la responsable pédagogique prend toutes les dispositions nécessaires (Appel des pompiers, du médecin traitant) en fonction des éléments dont elle dispose.

#### B. Absences

L'absence d'un élève doit être signalée à l'école dans les meilleurs délais par téléphone.

En cas de l'absence d'un facilitateur, la responsable pédagogique met en place l'organisation qui permet d'assurer la continuité d'accueil et d'activités des enfants.

#### C. Départ

En cas de départ définitif, les parents avertissent le bureau par lettre au moins un mois avant la date de départ de l'enfant.



### Chapitre 5

## **Frais de Scolarité**

**Toute année commencée est due.**

Les frais de gestion et d'inscription s'élèvent à 150€ par enfant pour l'année scolaire.

Les frais d'adhésion à l'association sont de 150€ par enfant.

Ces frais sont encaissables dès réception et non remboursables.

Pour les frais de scolarité et les modes de calcul, se reporter au document 'tableau et calcul des frais de scolarité » annexé.